



MELENCHON2022.FR

Réponse - Pacte pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Les 20 mesures phares du Pacte pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes recourent en grande partie les propositions de Jean-Luc Mélenchon.

En effet, notre programme l'Avenir en commun et le Livret thématique « Égalité Femmes-Hommes : Vers une société féministe et émancipatrice » convergent avec celles du Pacte.

Ainsi, concernant la première partie « Assurer l'autonomie économique des femmes et le partage égalitaire des prises de décision », nous proposons de :

- Mettre en place un observatoire national sur les inégalités femmes-hommes dans les entreprises privées et réinstaurer les commissions administratives paritaires pour la fonction publique. Nous voulons aussi créer dans toutes les entreprises une commission de contrôle salariable, en lien avec l'inspection du travail, auprès de laquelle l'employeur devra prouver l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Si l'employeur est en incapacité de la prouver, il devra verser aux salariées une prime compensatoire d'un montant supérieur ou égal à l'inégalité constatée d'au moins 10 % du salaire brut. Les sanctions financières et pénales prévues (amendes et refus d'attribution de marchés publics) seront renforcées.
- Organiser une conférence sociale pour revaloriser les salaires, améliorer les conditions de travail et de parcours professionnels dans les métiers occupés majoritairement par des femmes dans les secteurs du soin, du lien et du contact.
- Créer un véritable statut d'aidant familial, avec une rémunération réelle, une formation adaptée au handicap de la personne aidée, l'organisation de périodes de congés et/ou de repos (développer les plateformes de répit sur tout le territoire) et l'attribution des heures d'aide extérieure en cas de maladie ou d'indisponibilité.
- Créer un service public unique d'accueil de la petite enfance et ouvrir 500 000 places en crèche et modes de garde adaptés dans les cinq ans afin de lutter contre le temps partiel contraint qui touche à 80 % des femmes.
- Imposer la parité entre les femmes et les hommes dans les institutions politiques, administratives, économiques, syndicales et associatives.
- Mener des politiques pour déconstruire les représentations sexuées des métiers et garantir l'égalité d'accès à toutes les formations

pour en savoir plus sur notre campagne
rendez-vous sur **MELENCHON2022.fr**



[MELENCHON2022.FR](https://www.melenchon2022.fr)

En ce qui concerne la partie « Généraliser le partage d'une culture commune de l'égalité durable », nous allons agir sur les représentations, pour atteindre enfin l'égalité des droits, notamment dans le cadre d'une loi contre le sexisme.

Nous proposons de :

- Donner une formation spécifique conséquente à l'approche genrée aux enseignant·es, aux travailleur·ses sociaux, aux acteur·ices de la formation professionnelle et aux fonctionnaires.
- Soutenir les recherches sur les pratiques pédagogiques et développer une culture et une pédagogie de l'égalité.
- Créer un Haut-commissariat dédié à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles qui impulsera les mesures à prendre, aura des liens réguliers et privilégiés avec les associations féministes qui luttent contre les violences faites aux femmes. Nous voulons aussi créer au sein de chaque commissariat une cellule d'urgence avec un personnel qualifié, qui peut être activée par une victime dès le début des faits et qui la prend en charge : soutien psychologique, écoute, accompagnement pour le dépôt de plainte et l'examen médical
- Réformer la gestion et l'octroi des aides publiques à la presse écrite et en ligne, et inscrire dans la loi l'exclusion du bénéfice des aides publiques des supports et publications condamnés pour incitation à la haine, et atteinte à la dignité des personnes

Sur la partie « renforcer et genrer le rôle des politiques publiques »

Outre des propositions déjà mentionnées plus haut, comme créer un service public unique d'accueil de la petite enfance et ouvrir 500 000 places en crèche, nous proposons de :

- Remplacer les congés paternité et maternité par des congés parentaux et les rendre identiques pour les deux parents
- Garantir que le gouvernement soit paritaire, y compris pour que les ministères régaliens ne soient pas réservés aux hommes
- Aménager les espaces publics pour favoriser et protéger la présence des femmes à toute heure de la journée, notamment en menant systématiquement des études d'impact genrées pour toute opération d'aménagement public

Enfin, pour une 6e République égalitaire, nous garantirons la mise en place d'une Assemblée constituante strictement paritaire. Nous inscrirons dans la Constitution l'égalité de conditions entre les femmes et les hommes dans les institutions politiques, administratives, économiques, syndicales et associatives.

pour en savoir plus sur notre campagne
rendez-vous sur [MELENCHON2022.fr](https://www.melenchon2022.fr)



JEAN-LUC
MÉLENCHON

MELENCHON2022.FR

À l'échelle internationale, nous adopterons une diplomatie féministe en augmentant les financements internationaux pour les droits des femmes et en poussant l'adoption de la clause de la législation la plus favorisée en Europe. L'égalité conditionnera la participation de la France à telle ou telle action d'aide ou de coopération

Retrouvez ces propositions et d'autres dans notre programme *L'Avenir en commun*, disponible en librairie, notre livret "Vers un société féministe et émancipatrice", disponible en ligne et notre plan "Mettre fin aux féminicides", disponible en ligne.

pour en savoir plus sur notre campagne
rendez-vous sur **MELENCHON2022.fr**